

DROIT ET DÉFENSE

Revue générale du droit de la sécurité et de la défense

ARTICLES

*Jean-Claude
ROQUEPLO*

**Vers l'armée professionnelle : permanence et changement
du système d'hommes (suite et fin)**

Bertrand WARUSFEL

La réforme du secret de défense en France

Christelle GHERAB

Les contrats locaux de sécurité

RUBRIQUES

**Organisation générale
de la défense**

La réorganisation de l'État-major de l'Armée de terre

Finances publiques

La révision des procédures financières
au sein du ministère de la Défense

Droit administratif

La Poste aux Armées

**Droit des espaces
internationaux**

La cession forcée des biens dans l'intérêt de la défense nationale

La coopération pour la construction
de la station spatiale internationale

**Fonction militaire et
service national**

La place et le rôle des juristes dans les armées professionnalisées

CHRONIQUES

Textes officiels

Notes bibliographiques

Nouvelles d'actualité

Calendrier des manifestations

Trimestriel - 6ème année - 3ème trimestre 1998 - n° **98/3**

DROIT ET DÉFENSE

Revue générale du droit de la sécurité et de la défense

SOMMAIRE N°98/3 - 3ème TRIMESTRE 1998

	pages	
EDITORIAL <i>par Olivier GOHIN</i>	3	
ARTICLES		
Vers l'armée professionnelle : permanence et changement du système d'hommes (suite et fin)	4	
<i>par Jean-Claude ROQUEPLO</i>		
La réforme du secret de défense en France	21	
<i>par Bertrand WARUSFEL</i>		
Les contrats locaux de sécurité	31	
<i>par Christelle GHERAB</i>		
RUBRIQUES		
ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA DÉFENSE		
<i>Pierre LABBÉ</i>	La réorganisation de l'Etat-major de l'Armée de terre	41
FINANCES PUBLIQUES		
<i>Matthieu CONAN</i>	La révision des procédures financières au sein du ministère de la Défense	50
DROIT ADMINISTRATIF		
<i>Claire LOBJOIS</i>	La Poste aux Armées	56
<i>Fabrice HELEWA</i>	La cession forcée des biens dans l'intérêt de la défense nationale	60

ÉDITORIAL

La professionnalisation des Armées françaises est l'une des grandes affaires du septennat, à dire vrai la seule sans doute dès lors que 1°) le Président de la République s'est mis en mesure de l'initier en temps utile, avant de prendre - et lui seul - la double décision malencontreuse de dissoudre l'Assemblée nationale à contretemps et de se maintenir dans ses fonctions malgré l'échec subi et que 2°) cette réforme indispensable aura fort bien survécu dans la cohabitation politique, moins par souci du Gouvernement de reconnaître au chef de l'État ses prérogatives en matière de défense, que par un consensus mou sur l'inadéquation du schéma d'armée mixte aux nouvelles missions de projection militaire à l'extérieur ainsi que par désaffectation de la jeunesse à l'égard du service national considéré - avec raison - comme une simple réquisition de personnes devenue, au fil du temps, profondément inégalitaire.

La mort de l'armée mixte dont le Livre Blanc sur la Défense de 1994 se faisait encore le grand défenseur, est ainsi le résultat de la conjonction d'une indiscutable volonté politique et d'une réelle adhésion populaire qui suffit assurément à promouvoir et à soutenir les réformes les plus audacieuses. Le fruit de la réforme étant mûr, il n'y avait guère qu'à le cueillir...

A-t-on bien mesuré, cependant, l'ampleur du changement ainsi provoqué, non seulement dans la doctrine d'emploi des forces, mais aussi - et peut-être, surtout, dans le lien entre l'Armée et la Nation, dans la mentalité des militaires d'active, dans les modalités de recrutement des futurs engagés, dans l'aménagement de la politique des réserves, dans les conditions d'organisation et de fonctionnement des forces ? A-t-on bien réfléchi, en particulier, aux incidences juridiques de cette réforme capitale qui implique une réduction des forces et donc la cession de nombreuses installations militaires en même temps que le recours fréquent à la technique contractuelle pour recruter du personnel militaire ou faire exécuter les missions civiles au sein des Armées ?

Nombre des aspects de la professionnalisation des Armées, engagée depuis 1995, sont précisément abordés à l'occasion du présent numéro de la Revue, qu'il s'agisse de la fin de l'article que le contrôleur général des armées Jean-Claude Roqueplo a bien voulu consacrer à la permanence et au changement du système d'hommes, qu'il s'agisse encore de la présentation de la thèse d'un jeune docteur en droit, bien connu de nos lecteurs, qu'il s'agisse encore de la rubrique, que Maître Didier Patry a reprise, sur la place et le rôle des juristes dans cette nouvelle configuration militaire.

Mais la Revue doit aussi veiller à suivre de près les questions de sécurité et elle consacre ainsi un article important aux contrats locaux de sécurité dont le développement récent démontre combien la technique contractuelle tend à se diffuser, en apparence du moins, dans d'autres matières de puissance publique, telles que la police administrative, qui, pourtant, lui sont restées longtemps étrangères.

A la vérité, c'est tout le droit de la défense et de la sécurité qui est en train de bouger, et à vive allure (comme en témoigne, par exemple, la réforme récente du secret de défense et de son contrôle, également étudiée dans ce numéro) Comment ceux qui entendent suivre de près cette actualité pour mieux la comprendre et l'expliquer ne s'en réjouiraient-ils pas ?

Professeur Olivier GOHIN

Directeur de la Revue